



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

Vu

- L'article L.2122 du Code Général des collectivités territoriales.
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2024 donnant délégation de pouvoirs à la Maire à l'effet d'accomplir certains actes de gestion énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales en vue d'en accélérer l'exécution.
- L'arrêté du 26 novembre 2024 donnant délégation de fonctions et de quartiers aux adjoints subdéléguant à l'Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, la compétence du Maire en la matière.
- le courrier du 4 mars 2025 émanant de la société des amis de Dijon, domiciliée 1 rue de Bossack à Dijon et représentée par sa présidente, Madame Marie-Josèphe Durnet-Archeray, établissant le don à la ville de Dijon pour le musée des Beaux-Arts avec tous les droits qui s'y attachent, un plat en faïence « aux armes » de Jean Baptiste de la Mare (vers 1640-1711), manufacture de Clérissy-Moustiers, fin XVIIe, acquis auprès de la galerie Théorème à Paris.

Attendu

- Que ce don, dont la valeur est estimée à cinq mille sept cent euros TTC (5 700.00 €), est réalisé à titre gracieux et sous conditions que le cartel mentionne la donation.

Arrêtons

Article 1er :

Le don au bénéfice de la Ville de Dijon de cette œuvre, a été présentée à la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France réunie en délégation permanente le 20 février 2025 et a reçu un avis favorable.

Article 2 :

La Ville de Dijon accepte le don et autorise son inscription à l'inventaire réglementaire du musée des Beaux-Arts.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice Générale Déléguée à la Cohésion Sociale, Monsieur le Directeur de la Culture, madame la Directrice des Musées, Monsieur le Trésorier Municipal qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, le 10 mars 2025

Pour La Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,
à l'animation et aux festivals


Christine MARTIN